

# LE VÉRIDIQUE, OU COURRIER UNIVERSEL.

Du 15 THERMIDOR an V de la République française.  
(Mercredi 2 Aour vieux style.)

(DICERE VERUM QUID VETAT?)

*Bruits circulant en Allemagne sur la cession d'une partie de la Bavière à l'empereur. — Affiches incendiaires placardées par les jacobins sur les murs de Paris. — Murmures légitimes des troupes que les triumvirs faisoient marcher sur Paris. — Réflexions sur notre position actuelle. — Discussion sur la vente des presbytères. — Résolution qui suspend la vente de ces établissemens, et maintient les ventes déjà faites.*

## Cours des changes du 14 thermidor.

Amst. Bco. 58 $\frac{7}{8}$ 60 $\frac{59}{4}$	Bons $\frac{1}{4}$ $\frac{2}{3}$ p.
Idem cour. 56 $\frac{7}{8}$ 57 $\frac{1}{2}$	Or fin, l'once, 102 l. 15 s.
Hambourg 192 189 $\frac{1}{2}$ 190	Arg. à 11 d. 10g. le m. 50 12
Madrid 12 l. 17 6	Piastres 5 l. 5 s. 6 d.
Idem effectif 14 l. 17 6	Quadruple 79 l. 10s.
Cadix 14 l. 17 6 pap.	Ducat 11 l. 7 s. 6
Idem effect. 14 l. 17 6 pap.	Guinée 25 l. 2 s.
Gènes 94 l. $\frac{3}{4}$ 92 l.	Souverain 33 l. 17 s. 6
Livourne 102 l. - 101 $\frac{1}{2}$	Café Martinique 41 s. la liv.
Lausanne 1 3 $\frac{2}{4}$	Idem. S. Domingue 36 à 38s.
Basle 1 2 $\frac{3}{4}$	Sucre d'Orléans 41 s.
Londres 26 l. 25 12 6 10	Idem d'Hambourg 42 à 44s.
Lyon au p. à 10 j.	Savon de Marseille 15 s.
Marseille au p. à 10 j.	Huile d'olive 21 22 s.
Bordeaux au p. j.	Coton du Levant 34 l. 44 l.
Montpellier $\frac{1}{2}$	Idem de isles 54 3 l.
Inscription 17 l.	Esprit $\frac{3}{4}$ 445 l. 450 l.
Bons $\frac{1}{4}$ 13 l. 12 s. 17 6 13	Eau-de-vie 22 d. 325 l. 350

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

### ALLEMAGNE.

Ratisbonne, 15 juillet (27 messidor.)

Dans cette ville où, plus qu'en aucune autre de l'Europe, on a les yeux ouverts sur la situation de l'Empire, les esprits sont disposés à concevoir à cet égard, sur les plus légères apparences, des espérances ou des alarmes. Il y a un mois qu'on y croyoit fermement, sur la foi des paroles de l'empereur, à l'intégralité de l'Empire; à présent on y est préparé à voir la partie de la Bavière qui se termine à l'embouchure de la Nab dans le Danube, passer sous la domination de l'Autriche. On assure même, que la cession de ce pays lui est déjà formellement promise par le gouvernement français, et que la maison de Bavière aura pour dédommagement le Luxembourg et une partie du pays de Liège; et comme si les mesures militaires étoient déjà prises par la cour de Vienne, pour s'assurer de cette acquisition, on s'est déjà informé de la quantité de troupes impériales qui pourront être placées en quartier, tant dans notre ville que dans ses environs.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. PARIS, 14 thermidor.

Avant-hier, 2 placards bien différens l'un de l'autre, attiroient les lecteurs, c'est-à-dire la classe de ceux qui lisent dans les rues.

L'un étoit l'extrait du discours de Pichegru, sa belle apostrophe aux guerriers, que nous avons rapportée, il y a quelques jours. Ceux qui s'y arrêtoient la lisoient avec une sorte de recueillement et de respect qu'inspirent la noblesse et la modestie du ton qui y règne.

Tout à côté étoit une affiche excessivement bête, mise sous le nom de la nourrice de Barras; je dis qu'elle étoit bête, d'abord par son style, et ensuite parce qu'elle étoit menaçante. Que le directoire en bloc menace, il fera ou il ne fera pas peur; mais qu'un individu seul prenne un ton menaçant, il inspirera la pitié. Les amis de Barras le servent excessivement mal.

Jamais humeur n'a été aussi naturelle et aussi prononcée que celle des soldats qu'on faisoit marcher sur Paris, et qu'on accable depuis de marches et de contre-marches. Dévorés par la chaleur brûlante, ne trouvant dans les villes aucun secours, puisqu'ils n'étoient pas attendus, mal accueillis des bourgeois effrayés de leur arrivée, et des motifs trop connus qui avoient décidé leur marche, certes, il leur étoit permis de murmurer. Ces murmures ont été tels, que dans plusieurs villes, on a été forcé de violer les caisses publiques, pour subvenir aux besoins des soldats, et arrêter les effets du mécontentement.

Ainsi le triumvirat vient d'ajouter lui-même au désordre des finances, au mal-aise général; et c'est lui qui ose se plaindre!

Cinq individus, accusés d'être complices de Babouf, n'avoient pu être jugés par la haute-cour, parce qu'ils étoient arrivés à Vendôme, après l'ouverture des débats. Mis en jugement devant le tribunal criminel du département de la Charente-inférieure, ils ont été déclarés non convaincus, et conséquemment acquittés; mais le jury, composé d'hommes aussi éclairés que probes, a déclaré que la conspiration avoit existé. Qui en doute, Personne, pas même les jurés de Vendôme, qui ont dé-

claré qu'elle n'existoit pas. Qui doute de même de la conspiration des triumvirs contre le corps législatif ? Personne. C'est en vain qu'on repousse les preuves, qu'en fait à la tranquillité publique le plus grand des sacrifices, la France entière se lève et s'écrie : il a existé, en thermidor, une conspiration pour armer les soldats contre les représentans du peuple, détruire la constitution, et proscrire tous les citoyens qui préfèrent la mort au retour de l'anarchie, ou au triomphe de la faction d'Orléans.

Au rédacteur

Paris, 11 thermidor.

Le rapport du général Pichegru sur la marche des troupes contre Paris, et sur la réponse très-insignifiante du directoire, a fait la plus grande sensation. Jamais on n'a réuni plus de dignité, plus de fermeté, de prudence et de modération. Avec quelle noble confiance il s'adresse aux anciens compagnons de sa gloire, pour repousser les infâmes calomnies qu'on s'efforce de répandre contre le corps législatif et contre Paris !

Hommes de sang, vous auriez à sa place cherché partout des coupables, et vous auriez appelé à grands cris la sévérité des loix ; mais la marche de la vertu n'est pas celle de la perversité. Pichegru dans son rapport, en faisant sentir l'évidence du délit, abandonne à leurs remords ceux qui en sont les auteurs. Il se contente de proposer des loix qui puissent désormais prévenir, et réprimer de si horribles prévarications.

La voix de ce général sera entendue de ces braves guerriers dont il a toujours épargné le sang, et qu'il a cent fois conduits à la victoire. Il n'a pas moins la confiance des armées, que l'estime des français et des étrangers. Il a vaincu les ennemis du dehors ; il vaincra ceux du dedans. Général, il a combattu en héros pour la liberté ; législateur, il l'affermira par sa sagesse. C'est le Washington de la France. Il n'est point de français qui n'eût béni la révolution, si elle se fût bornée à n'élever aux places que de tels hommes.

L'esprit qui a dicté son rapport, est pourtant celui qui anime tous ces législateurs, que des pamphlets et des journaux vendus aux tyrans, ont peints sous des couleurs si affreuses. Quel serait l'étonnement de nos braves guerriers, s'ils pouvoient comparer le calme, la modération, les dispositions pacifiques qui régnaient dans les deux conseils, avec le tableau mensonger qu'en font certains écrivains dévoués à l'anarchie !

Actuellement, vils imposteurs, vous pouvez, tant qu'il vous plaira, vociférer dans vos repaires, tapisser la France de vos absurdes placards, répandre dans vos écrits les poisons qui vous dévorent. Vous n'êtes plus à craindre. Tous vos ressorts sont usés, vos traits sont émoussés. On connoît vos moyens et votre but. On le sait trop ; on est, selon vous, *contre-révolutionnaire* quand on s'oppose à vos sanglans et tyranniques projets ; *chouan*, quand on veut mettre un terme à vos brigandages, à vos dévorantes déprédations, à vos sanglantes proscriptions ; en un mot, *royaliste*, quand on ne veut pas que vous soyez rois. Toutes ces dénominations qui vous ont servis si magiquement dans l'esprit d'une certaine classe du peuple, sont aujourd'hui parfaitement insignifiantes pour tout le monde. B.

Il est impossible de passer plus rapidement de l'agita-

( 2 )

tion la plus vive et des trames les plus violentes, à une plus entière sécurité. Il y a quinze jours, tout sembloit retentir du bruit des armes ; les clubs sonnoient la charge ; des placards, au coin des rues, arrêtoient le passant pour lui porter dans l'âme l'allarme et l'effroi ; les journaux jacobins étoient pleins d'insolence et de menaces ; des troupes arrivoient de tous côtés, et tous les échos répétoient les paroles de sang adressées par Buonaparte à ses soldats. Quelques gens intéressés au trouble, voudroient bien encore réveiller la discorde assoupie ; ils font des affiches, car les affiches sont un de leurs grands moyens ; mais on rit maintenant de leurs efforts, parce qu'on voit que le gouvernement leur a retiré son bras. Aussi-tôt qu'il a voulu rentrer dans le repos, tout s'est calmé autour de lui ; il tient dans sa main les orages ; il n'en peut éclater aucun, qu'il ne soit coupable.

Ceux qui ont cru un moment que la destruction des clubs causeroit une convulsion, n'avoient pas une idée juste de notre situation politique, et ne voyoient pas que ces assemblées nouvelles empruntant toute leur force de la puissance supérieure qui les avoit créés, tomberoient d'elles-mêmes, sans secousse et sans bruit, lorsqu'elles seroient abandonnées. Ces jacobins avoient beau crier, que c'étoit leur zèle ardent pour la chose publique, et les périls de la patrie qui les forçoient à se rassembler et à se serrer, il étoit trop visible qu'ils n'avoient point en eux-mêmes le principe de leur mouvement, et qu'ils n'étoient que des machines et des instrumens entre les mains du directoire. Et toutes ces anciennes sociétés populaires qui ont accablé la France de tant de maux, et dont le souvenir sera long-tems le plus grand obstacle à la renaissance des clubs, qu'étoient-elles elles-mêmes, dans leur origine, que des moyens à la disposition de quelques conspirateurs ? Qu'étoient-elles, lorsqu'elles sont tombées, qu'un troupeau d'esclaves sanguinaires dévoués à tous les crimes, que Robespierre leur faisoit commettre ?

On pourroit affirmer, malgré les phrases de la tribune, que depuis le commencement de la révolution, sans en excepter même les époques que ses partisans exaltent avec le plus d'emphase, aucune assemblée populaire, comme aucune insurrection, n'a pris sa source dans ce prétendu zèle de la liberté, qui n'est qu'une figure de la réthorique révolutionnaire. Les factions ont tout fait ; tout, excepté nos victoires, a été l'ouvrage, non de la volonté générale de la nation, mais de la volonté particulière de quelques hommes, non de l'enthousiasme de l'indépendance, mais de l'esprit de parti ; et la révolution toute entière n'a été proprement qu'une grande conjuration, dont des sectes différentes se sont disputé l'honneur et l'avantage, s'accusant mutuellement de conspirer contre ce qu'elles appelloient la liberté, et cherchant à l'enfermer dans la ruine du parti contraire, le fruit de leurs efforts, qu'elles honoroient du nom de patriotiques, et leur domination qu'elles couvroient du masque de la liberté. L'expérience de ces huit années de révolution seroit perdue ; nos souvenirs deviendroient des leçons inutiles, si nous pouvions encore être dupes de ces élan factices qu'un parti pourroit imprimer à cette portion

turbulente et mobile, soit de la populace du peuple, soit de la populace des philosophes, qui sans cesse invoque une main qui veuille bien lui donner le mouvement.

Nous sommes désormais et pour toujours, certains que toute insurrection, toute levée de clubs, toute agitation soi-disant patriotique; suppose une conspiration, et que cette conspiration ne peut avoir son origine que dans l'autorité. Mais on pourroit croire généralement que les scènes populaires, les descentes des faubourgs, les 31 mai, les 1<sup>er</sup> prairial ne peuvent plus se renouveler, et que sous ce rapport la révolution a parcouru toutes ses périodes, épuisé toutes ses combinaisons, et usé tous ses ressorts; on craint qu'elle ne prenne une face nouvelle, non-moins alarmante, et que l'avenir ne soit gros d'événemens qui, sans ressembler au passé, seroient aussi tragiques peut-être que tout ce que nous avons déjà vu.

Ici, l'expérience manque, et les malheurs que nous avons essayés n'ont pas même l'avantage de nous éclairer sur ceux qui nous menacent. Il seroit cependant bien difficile de concevoir qu'un général ambitieux, ramenant des pays lointains une armée jacobine, pût obtenir ici de grands succès, s'il avoit contre lui le gouvernement. On sent trop que sa force résideroit en partie dans des intelligences avec les chefs du pouvoir, dans une conspiration formée dans l'intérieur, et dont il viendroit développer les vues, et assurer leur triomphe. Traînant à sa suite, avec son armée, tous les bandits de l'Italie, il trouveroit nécessairement sa perte dans sa patrie, qu'il voudroit opprimer, et qui toute entière l'accableroit sous les cadavres de ses perfides soldats, s'il formoit un pareil dessein, sans l'aveu secret et la faveur du gouvernement. Peut-être même un tel projet effraieroit son audace, et ne se présenteroit pas à son esprit, s'il ne pouvoit avoir l'espérance d'être soutenu, dans l'intérieur, par un parti puissant. On peut donc conjecturer, toutes les fois que Buonaparte menace, que le gouvernement conspirer.

Il a donc conspiré, et si c'est une imprudence de le rappeler, quand toutes les querelles paroissent assoupies, il est nécessaire de ne pas laisser ce souvenir s'évaporer légèrement, lorsqu'il est presque certain que les querelles ne sont qu'ajournées. Jamais conspiration, à la vérité, ne s'est plus rapidement évanouie; mais jamais conspiration ne s'est manifestée par plus de symptômes effrayans: si le gouvernement, toutes les fois qu'il lui plaira d'attenter à la sûreté publique, a pour garantie de sa propre sûreté la ressource de ne pas pousser les choses à l'extrême, et de retarder, pour ainsi dire, ses tentatives jusqu'à des tems plus opportuns, il faut convenir qu'il est, pour conspirer, dans la position la plus avantageuse, ayant pour arrête de son impunité le respect de la constitution que l'on identifie trop avec lui, le lâche plaisir que nous ressentons d'échapper à une chance malheureuse, et l'abandon momentané de ses projets, dont il est toujours le maître: quand César osa défendre Catilina par des sophismes, et dire que le conspirateur n'avoit pas mis ses affreux desseins à exécution:

Eh! faut-il donc attendre, lui répondit Caton, que les conspirateurs aient réussi pour les punir? faut-il attendre qu'ils aient égorgé les citoyens, incendié la patrie, qu'ils soient les maîtres, et qu'ils aient anéanti

toute autorité et toute puissance capables de leur demander compte de leurs crimes?

Depuis l'établissement de la constitution, Paris avoit joui pendant l'espace de vingt mois d'un calme peu ordinaire aux républiques; trois conspirations avortées avoient à peine effleuré notre tranquillité profonde; les élections de germinal s'étoient faites dans le silence, le nouveau tiers s'étoit installé sans trouble; déjà pour les plaisirs, le luxe et les fêtes, la capitale de la république n'avoit plus rien à envier à la capitale de la monarchie, et voilà que des nuages sinistres viennent obscurcir notre horizon, et semblent nous annoncer les plus affreuses tempêtes; du sein même du gouvernement s'élevaient des germes de guerre civile; les colonnes de la constitution s'ébranlent, les deux conseils, et le directoire sont en bataille: Hoche et Pichegru sont prêts à monter à cheval. L'aigle de l'Italie étend déjà ses ailes pour s'élaner au delà des monts. Cette lutte funeste rappelle celle qui s'établit en 92, entre l'assemblée législative et le pouvoir exécutif, et qui se termina le 10 août par une si terrible catastrophe. On accusoit alors le pouvoir exécutif de ne pas aimer la constitution; on l'accuse aujourd'hui de la trop aimer; on soupçonnoit alors le roi d'appeler les armées étrangères contre les jacobins; on soupçonne aujourd'hui le directoire d'appeler les armées nationales contre le nouveau tiers. Le roi, par prudence, s'étoit entouré de ministres jacobins qui ne le sauvoient pas; le directoire, par frayeur, s'environne aussi de ministres jacobins qui hâteront sa perte. Le roi vouloit sincèrement le bien; mais il se trompa sur les moyens: on ne sait pas trop bien ce que veut le directoire: on croit appercevoir qu'il veut l'argent et le pouvoir, deux grands sujets de bataille dans le monde. Je serois plus porté à croire qu'il est égaré par le fanatisme révolutionnaire, et qu'il voit le royalisme par-tout où la justice et l'humanité triomphent.

Lorsqu'on mit en activité la constitution de l'an 3, le corps législatif encore enivré de sa victoire contre les prétendus royalistes de Paris, ne voulut confier les rênes du gouvernement qu'à des mains bien sûres; il choisit pour directeurs des hommes de parti qui, ne voyant plus dans les terroristes que des héros de vendémiaire, jugèrent à-propos de s'en faire un rempart contre les partisans de la royauté. Le directoire et les deux conseils unis étroitement, plutôt comme des conjurés que comme des amis, violèrent impitoyablement la constitution, dès sa naissance; les droits du peuple furent livrés au directoire; on vit le pouvoir exécutif, en dépit de tous les principes, nommer à toutes les places, et ne nommer que des jacobins. Le citoyen dépouillé de l'exercice de sa souveraineté, eut encore la douleur de n'avoir pour magistrats que des assassins tout dégoutans du meurtre de ses parens et de ses amis. Plusieurs départemens n'ont connu d'autre constitution que le despotisme militaire; le directoire étoit sans cesse occupé à mendier auprès du corps législatif des loix tyranniques, dont il croyoit avoir besoin pour affermir le gouvernement, et qui ne servoient qu'à le rendre odieux; lorsque l'attaque du camp de Grenelle, lorsque la conspiration de Babouf lui apprirent qu'il avoit réchauffé des serpens dans son sein, il parut un instant vouloir se réhabiliter dans l'opinion publique: il témoigna quelque défiance sur la conduite

de ses agens ; mais ce retour vers les honnêtes gens ne fut ni sincère ni durable ; c'est à tort qu'on lui reproche la politique de Catherine de Médicis , et cet équilibre qui mécontente tous les partis ; car sa balance penche toujours beaucoup du côté des jacobins ; même en les craignant , il avoit l'air de les aimer , tandis qu'il haïssoit les royalistes encore plus qu'il ne les craignoit.

L'arrivée du nouveau tiers a été pour lui un coup de foudre. Lorsqu'il a entendu les principes de la raison , de l'humanité et de la justice, retentir à cette tribune si long-tems dévouée aux fureurs révolutionnaires , il a tremblé de cette nouveauté ; il s'est cru poursuivi par les émigrés et les prêtres. Lorsqu'on a voulu porter le flambeau dans ses opérations financières , il a jetté les hauts cris ; on diroit qu'il est persuadé que la république ne peut se soutenir que par l'injustice , la cruauté et les déprédations ; depuis ce moment le dépit et l'humeur ont dirigé sa conduite ; mais la marche des troupes sur Paris , le changement des ministres l'a réveillé ; il se prépare à combattre l'ennemi qu'il a trop long-tems méprisé ; il s'entoure de divers moyens de défense. Qu'il n'en ait qu'un , mais qu'il soit bon !

La réorganisation de la garde nationale est un secours lent et peu sûr : la clôture des sociétés populaires sera plutôt l'effet que la cause de la victoire ! Que le conseil des cinq-cents attaque le mal dans sa source ! si le directoire est véritablement coupable de prévarication , qu'il le dénonce et l'accuse ! qu'il déploie contre lui l'arme terrible que la constitution lui donne ! Cette démarche ferme et courageuse sera le triomphe de la constitution , et le salut de la patrie.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 14 thermidor.

Malès, au nom d'une commission spéciale , présente un projet de résolution qui a pour objet d'autoriser l'exportation du maïs , des haricots et des feveroles , à la charge de payer 3 sols par quintal. Impression et ajournement.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de la commission des finances , concernant les rentes et prestations foncières , dont voici les principales dispositions :

1°. Les rentes et autres prestations annuelles en argent , grains , denrées ou portions de fruits , qui formoient le prix d'une concession ou aliénation de fonds , ou autres propriétés foncières , et dont les paiemens ont cessé par suite , et par une fausse interprétation des loix des 17 juillet et 2 octobre 1793 , sont maintenues.

2°. Ces rentes et prestations foncières , sous quelques dénominations qu'elles fussent connues , seront à l'avenir payées par les propriétaires des fonds qui en sont grevés , à ceux à qui elles sont dues , aux époques , et de la même manière qu'elles l'étoient avant

la publication des loix relatées en l'article ci-dessus , nonobstant tous jugemens qui pourroient être intervenus.

3°. Ne pourra néanmoins être exigé , de la part des débiteurs des rentes et autres prestations foncières , le paiement des arrérages , pour les années qui seront échues , à l'époque de la publication de la présente , et pour celle même qui échoiroit avant le 1<sup>er</sup> nivose prochain.

4°. Les titres des rentes foncières , qui contiendront des clauses ou stipulations relatives à des cens , rentes , droits ou devoirs féodaux , n'auront de force et de valeur que pour lesdites rentes et prestations foncières.

5°. Les débiteurs des rentes ou prestations foncières appartenant à la république , qui en provoqueront la liquidation et le rachat , avant le premier nivose prochain , seront admis à se libérer du prix du rachat ; savoir : pour les 4 cinquièmes en inscriptions sur le grand livre de la dette perpétuelle , calculées sur le pied de vingt fois la rente ; et pour le cinquième restant , en deux obligations payables en numéraire , avec les intérêts sur le pied de 5 pour cent par an.

La première dans 6 mois de sa date.

La deuxième , dans les 6 mois suivans.

Jard-Panvilliers demande qu'au lieu de s'occuper de ce projet , le conseil reprenne la discussion sur les presbytères qu'il importe au crédit public de terminer sans plus de délai.

Mailhard : S'il s'agissoit d'exécuter ponctuellement les arrêtés du conseil , je réclamerai la priorité pour l'affaire de la compagnie Dijon , car elle étoit à l'ordre du jour avant les presbytères ; mais vous avez décrété que vous vous occuperiez aujourd'hui des finances , et je demande que le projet des rentes foncières , soit discuté sur-le-champ.

Fabre ( de l'Aude ) et Chollet . insistent pour que la priorité soit accordée à la discussion sur les presbytères. Cet avis est adopté.

Pavie obtient en conséquence la parole : Il s'attache d'abord à rassurer les acquéreurs de domaines nationaux. Vainement la malveillance cherche à les inquiéter sur la validité de leurs acquisitions , le corps législatif est fermement décidé à les protéger et à les défendre ; mais c'est en s'élevant contre les ventes illégales qu'il confirmera véritablement celles qui ont été légalement faites ; or , les presbytères , fussent-ils ou non biens nationaux , ont été consacrés au service public ; ils n'ont donc pu être vendus aux termes même de la loi du 28 ventose.

L'orateur pense donc que le conseil ne peut maintenir les ventes qui en ont été faites , et il vote pour qu'ils restent uniquement consacrés aux écoles primaires , et aux logemens des instituteurs , suivant le vœu formel de plusieurs loix , qui les ont consécutivement destinés à cet usage.

D'autres membres pensent que les presbytères ont pu être vendus , parce que d'après diverses loix , le logement des instituteurs peut leur être donné en argent , aussi bien qu'en nature.

Après quelques débats , le conseil arrête qu'il sera sursis à la vente des presbytères non encore vendus , et que les ventes qui ont été faites jusqu'ici sont maintenues.

J. H. A. POUJADE-L.